

Date de convocation :  23/03/2026	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine (arrivée à 19 :52), MOUNIER Maëlle, NICOLAS Justine, PAULOS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia, YILMAZ Yener (21)

Excusés : BRUYERE Maud (Pouvoir à Pierrick MARCON), Catherine MARCON (pouvoir à Hélène DREVET)

Absents : 0

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Droit à la formation des élus locaux.**

**DCM 20260327-14**

Considérant :

- Que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2123-12 et suivants, tout membre du Conseil Municipal a droit à une formation adaptée à ses fonctions ;
- Que cette formation vise à permettre aux élus d'exercer efficacement leur mandat, notamment par une meilleure connaissance de leurs droits et obligations, y compris en matière déontologique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Reconnaît le droit à la formation pour l'ensemble de ses membres, conformément aux dispositions du CGCT.

AR Préfecture

043-214300873-20260327-DCM20260327\_14-DE  
Reçu le 01/04/2026

Dit que les élus pourront bénéficier de formations adaptées à l'exercice de

leur mandat, dispensées par des organismes agréés, dans le respect des règles fixées par la réglementation en vigueur.

- Précise que les crédits nécessaires à la formation des élus seront inscrits chaque année au budget de la commune, conformément aux dispositions légales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,  
Pascale MERLE

**AR Prefecture**

043-214300873-20260327-DCM20260327\_14-DE  
Reçu le 01/04/2026